

PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R.482A — Recyclage — Engins de chantier (toutes catégories A à G)

R482 A B1 B2 B3 C1 C2 C3 D E F G

CERTIFICATION(S) VISÉE(S)

Intitulé	CACES® R.482A Catégorie A — Engins compacts (≤ 6 t)
Code RS	RS7048 — https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7048/
Certificateur	INRS
Intitulé	CACES® R.482A Catégorie B1 — Engins d'extraction à déplacement séquentiel
Code RS	RS7041 — https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7041/
Certificateur	INRS
Intitulé	CACES® R.482A Catégorie B2 — Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel
Code RS	RS7042 — https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7042/
Certificateur	INRS
Intitulé	CACES® R.482A Catégorie B3 — Engins rail-route à déplacement séquentiel
Code RS	RS7043 — https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7043/
Certificateur	INRS
Intitulé	CACES® R.482A Catégorie C1 — Engins de chargement à déplacement alternatif
Code RS	RS7044 — https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7044/
Certificateur	INRS
Intitulé	CACES® R.482A Catégorie C2 — Engins de réglage à déplacement alternatif
Code RS	RS7045 — https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7045/
Certificateur	INRS
Intitulé	CACES® R.482A Catégorie C3 — Engins de nivellement à déplacement alternatif
Code RS	RS7046 — https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7046/
Certificateur	INRS
Intitulé	CACES® R.482A Catégorie D — Engins de compactage
Code RS	RS7047 — https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7047/
Certificateur	INRS

Intitulé	CACES® R.482A Catégorie E — Engins de transport
Code RS	RS7048 — https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7048/
Certificateur	INRS
Intitulé	CACES® R.482A Catégorie F — Chariots de manutention tout-terrain
Code RS	RS7049 — https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7049/
Certificateur	INRS
Intitulé	CACES® R.482A Catégorie G — Conduite des engins hors production
Code RS	RS7023 — https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7023/
Certificateur	INRS

INFORMATIONS CLÉS

Durée totale	14h (3h30 théorie + 3h30 pratique + 7h test CACES)
Effectif	1 à 6 stagiaires
Validité	120 mois
Public visé	Conducteurs titulaires d'un CACES® R.482 ou R.482A approchant de son échéance (recommandé 3 à 6 mois avant la date d'expiration), ou conducteurs reprenant une activité après une interruption, ou stagiaires identifiés par l'employeur comme nécessitant une réactualisation suite à un changement d'engin, d'environnement de travail ou un manquement constaté.
Prérequis	Être titulaire d'un CACES® R.482 ou R.482A pour la (les) catégorie(s) à recycler (en cours de validité ou expiré depuis moins de 12 mois). À défaut, possibilité d'admission après évaluation initiale (positionnement) attestant d'une pratique régulière de la conduite. Aptitude médicale à jour. Maîtrise du français.
Accessibilité PSH	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Référent handicap à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les obligations réglementaires (R.4323-55/56, arrêté du 2/12/1998) et le rôle du CACES® R.482A
- Évaluer les risques majeurs liés à la conduite (renversement, écrasement, heurts, réseaux aériens et enterrés)
- Effectuer la prise de poste, les vérifications visuelles et tester les dispositifs de sécurité avant exploitation
- Conduire et manœuvrer l'engin en sécurité dans sa (ses) catégorie(s) (déplacement, opérations courantes)
- Réaliser les opérations spécifiques de la catégorie en sécurité (chargement, terrassement, transport, levage, nivellement)
- Réussir les épreuves théoriques (QCM ≥ 70 %) et pratiques (grille A3/2 ≥ 70 %) du CACES R482A

PROGRAMME DÉTAILLÉ

► PROGRAMME THÉORIQUE (3H30)

FORMATION THÉORIQUE — 3.5h

1. Dispositif CACES® et cadre réglementaire (00 h 30)

- Rôle de la Cnam, recommandation R.482A (CTN B/C/D/F/G/I)
- Articles R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail
- Arrêté du 2 décembre 1998, circulaire DRT 99/7 du 15 juin 1999
- Rôle et responsabilités du constructeur, de l'employeur, du conducteur, du chef de manœuvre, du signaleur
- Devoir d'alerte, droit de retrait

2. Technologie des engins de chantier (00 h 30)

- Terminologie (motorisation, transmission, équipement, châssis, organes de roulement)
- Caractéristiques générales (masse, vitesse, capacité, puissance)
- Composants, mécanismes, chaîne cinématique, circuits hydrauliques
- Dispositifs de sécurité, structures de protection ROPS / FOPS / TOPS
- Équipements interchangeables, issue de secours

3. Catégories de CACES® R.482A et engins représentatifs (00 H 30)

- Définition des 11 catégories A, B1, B2, B3, C1, C2, C3, D, E, F, G

- Engins représentatifs (annexe A1/4), options (télécommande, chargement/déchargement sur porte-engins)

4. Règles de circulation applicables aux engins de chantier (0 h 30)

- Panneaux et marquages au sol, signalisation temporaire de chantier
- Circulation sur chantier : plan de circulation, vitesse, distances de sécurité
- Circulation sur voie publique : engins TP, hors gabarit, permis requis

5. Risques liés à l'utilisation des engins de chantier (00 h 45)

- Risques liés au fonctionnement : mécanique, hydraulique, électrique, bruit, vibrations, gaz d'échappement, incendie
- Risques liés à la conduite : renversement, écrasement, heurt de personnes, perte de contrôle, chute de l'engin, projections
- Risques environnementaux : réseaux aériens / souterrains (AI PR), présence d'eau, météo, zone confinée
- Risques spécifiques : levage, transport de personnes, chargement / déchargement sur porte-engins

6. Exploitation des engins de chantier (00 H 45)

- Contrôle visuel de l'engins pour repérer d'éventuel anomalie mécanique, hydraulique, électrique structurelle
- Essai des sécurités des engins selon catégorie, réglage du siège, EPI
- Conduite à tenir en cas d'incident (panne, incendie)
- Notice d'instructions, pictogrammes, gestes et signaux conventionnels (annexe 10)
- Effets des substances psychoactives, dispositifs détournant l'attention

► PROGRAMME PRATIQUE (3H30)

FORMATION PRATIQUE — (3.5 HEURE)

A. Prise de poste et vérifications (00 h 30 peu varié suivant le nombre de catégories)

- Lecture notice, rapport VGP, certificat de conformité, examen d'adéquation, capacité de l'engin
- Vérifications visuelles de l'état de l'engin et des équipements
- Contrôle propreté cabine, fonctionnement du siège, visibilité, dispositifs de sécurité
- Mise en route moteur, lecture du tableau de bord, temps de chauffe
- Vérification des niveaux, appoints, présence extincteur, issue de secours

B. Conduite et manœuvres dans la catégorie (1h15)

- Montée/descente sécurisée (règle des 3 appuis)
- Circulation marche avant / arrière, ligne droite et courbe, à vide ou en charge
- Maîtrise trajectoires, vitesse, rapports de boîte, freinage, aides à la conduite
- Respect de la stabilité, sécurité des piétons, angles morts
- Identification des sources de risques dans la zone d'évolution

- Stationnement et arrêt en sécurité

C. Opérations spécifiques de la catégorie (1h15)

- Cat. A / B1 / B3 — Pelles : terrassement, déblai/remblai, levage de charges, tranchée, chargement déblai, opération chargement/déchargement sur porteur pour la catégorie A
- Cat. B2 — Sondage / forage : montage du train de tiges, manœuvres de forage
- Cat. C1 / C2 / C3 — Chargeuses / bouteurs / niveleuses : chargement, déblai/remblai, mise en stock, exécution de profils
- Cat. D — Compacteurs : passes successives, compactage par couches
- Cat. E — Tombereaux / motobasculateurs : transport, vidage en sécurité
- Cat. F — Chariots tout-terrain : prise de charge, gerbage, fourches chargement latéral de différente charge
- Cat. G — Hors production : déplacement, chargement / déchargement sur porte engins

D. Fin de poste (00 h 30)

- Mettre l'engins en position fin de service
- Remonter les anomalies constater
- Maintenance 1er niveau / mise a jour du carnet de maintenance

► TEST CACES (7H)

1. Test CACES® théorique + pratique (7 h 00)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Méthodes	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, retours d'expérience, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur engin(s) représentatif(s) de la (des) catégorie(s) ciblée(s) (annexe A1/4 R.482A). Études de cas, exercices individuels, manipulation des organes de service. Support stagiaire remis en début de session. Effectif réduit pour maximiser le temps machine de chaque stagiaire.
Évaluation	Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation,quizz. Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un test CACES. Épreuves théoriques par QCM 100 questions (≥ 70 %) et épreuves pratiques sur le et/ou les engins représentatif de la catégorie ciblée (≥ 70 % sur chaque thème de la grille A3/2 R.482A), réalisées par un testeur de l'OTC distinct du formateur.
Sanction	En cas de réussite : délivrance de la certification CACES R482A correspondant à la catégorie visé par l' OTC. Attestation de fin de formation remise à tous les participants.

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, table d'étude). Aire d'évolution dégagée, plane et stabilisée, conforme à l'annexe 4 R.482A. Engins représentatifs de la (des) catégorie(s) concernée(s), avec leur notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité, examen d'adéquation et certificat de conformité. EPI : casque, chaussures de sécurité, gants, vêtement haute visibilité, harnais antichute le cas échéant. Plots et balisage, charges étalonnées, matériaux pour exercices de terrassement / chargement / transport.

PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

Délai d'accès	Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard 2 à 4 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver l'engin représentatif.
Tarif / financement	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : contact@acaforma.com — 06 58 78 80 53.

SUIVI POST-FORMATION

À l'issue : remise des résultats théoriques/pratiques, du certificat CACES® R.482A (si applicable) et de l'attestation de formation. Transmission à l'employeur d'une fiche d'aide à la délivrance de l'autorisation de conduite. Suivi post-formation à 3 mois (mesure de transfert en situation de travail) et 12 mois (impact mesuré sur la sécurité). Recyclage CACES® obligatoire au plus tard tous les 10 ans (R.482A § 3/3/5).

INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

100,0% de notes positives (16 positives sur 16 notes recueillies, sur 1 session(s))

Calculé à partir des questionnaires de satisfaction (échelle 1 à 5, 8 notes par stagiaire : 7 critères + note globale). Les notes > 3 sont comptées positives, ≤ 3 négatives.